

## **Compte rendu du Conseil municipal du 28 septembre 2020**

**Elus présents** : Clara Arbousset, Catherine Blaclard, Florence Boissier, Sophie Boissier, Lucie Bonicel, Michèle Buisson, Matthias Cornevaux, Julie Deles, Cyril Djalmit, Christelle Folcher, François Folcher, Guillaume Harvois, Olivier Malachanne, Stéphan Maurin, Gilles Mercier, Daniel Molines, Fabienne Pucheral Molines, Mathieu Pucheral.

**Secrétaire générale** : Emilie Reydon

**Elu excusé** : Thibaut Malgouyres

**Procuration** : Monsieur Mathieu Pucheral donne procuration à Thibaut Malgouyres

**Secrétaire de séance** : Fabienne Pucheral Molines

### **1 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 juillet 2020 :**

**Approuvé à l'unanimité avec 19 voix sur 19**

### **2 - Délibérations :**

#### **- Tarif des raccordements aux réseaux AEP et assainissement**

Raccordement AEP : 1000 €

Raccordement assainissement collectif : 1000 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a **approuvé à l'unanimité avec 19 voix sur 19**.

#### **- Délégué de l'Agence de l'eau Adour Garonne**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a désigné à l'unanimité **avec 19 voix sur 19 François FOLCHER** au sein des instances de l'Agence de l'Eau.

- Taxe foncière sur les propriétés bâties** : exonération en faveur des hôtels pour les locaux affectés exclusivement à une activité d'hébergement, des locaux meublés au titre de gîte rural, des locaux classés meublés de tourisme ou des chambres d'hôtes : Considérant les difficultés rencontrées au niveau économique et touristiques en zone rurale et suite à l'épidémie de COVID 19 : **Délibération reportée au prochain conseil municipal, en attente d'éléments chiffrés.**

- Fermeture de régies et création d'une régie « gîte/camping** : Vu l'installation d'un service de paiement par carte bancaire pour le gîte communal et le camping municipal, le conseil municipal décide, après délibération, de fermer la régie du camping municipal le Guillaou et le gîte d'étape communal et de créer une régie commune pour le dépôt des fonds du camping municipal le Guillaou et le gîte d'étape et d'autoriser la Trésorerie d'ouvrir cette régie et de désigner les régisseurs suivants : Mireille MAZOYER en tant que titulaire et Dilyana ANANIEVA en tant que suppléante. **Approuvé à l'unanimité avec 19 voix sur 19.**

- Tarifs de la garderie des vacances scolaires** : Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, les tarifs suivants pour la garderie :

10 € si 1 enfant, 9 € pour 2 enfants de la même famille, 8,50 € si trois enfants de la même famille et 8,00 € si quatre enfants et plus de la même famille. Ce tarif est applicable rétroactivement à partir de la date d'ouverture de la garderie le 06 juillet 2020 et jusqu'à la fermeture de la garderie le 21 août 2020. **Approuvé à l'unanimité avec 19 voix sur 19.**

- **Adhésion au syndicat AGEDI:** (Agence de Gestion et de Développement Informatique) : Après lecture au conseil municipal des statuts du syndicat approuvés par arrêté préfectoral du 02/07/2020 (arrêté 2020/DRCL/BLI/n°28) et de son article 10 relatif à l'adhésion et après délibération, le conseil municipal approuve les statuts du syndicat mixte ouvert dénommé « Agence de Gestion et de Développement informatique » A. G. E. D. I., adhère au syndicat selon l'objet mentionné à l'article 3 des statuts, charge Monsieur le Maire de prendre toutes les dispositions administratives nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération, désigne Madame Sophie BOISSIER, conseillère municipale, domiciliée à la Brousse, Fraissinet de Lozère, 48220 PONT DE MONTVERT SUR LOZERE comme déléguée de la collectivité à l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.G.E.D.I. conformément à l'article 10 des statuts et désigne Madame Clara ARBOUSSET, conseillère municipale, domiciliée à Masmejan, 48220 PONT DE MONTVERT SUR LOZERE, comme déléguée suppléante. **Approuvé à l'unanimité avec 19 voix sur 19.**
  
- **Ouverture et fermeture de postes d'agents techniques :**  
Fermeture du poste de Jean Noël BROSSARD sur l'ancienne commune de Saint Maurice de Ventalon : **Approuvé à l'unanimité avec 19 voix sur 19.**  
Ouverture d'un poste d'agent technique à 100% pour janvier 2021 : **Approuvé avec 18 voix pour et 1 abstention.**
  
- **Extinction de l'éclairage public :**  
Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'une mesure d'extinction de l'éclairage public pendant une plage horaire peu fréquentée par la population permettrait de réaliser des économies importantes sur la consommation. Considérant que l'éclairage public représente un poste de dépenses non négligeable,  
Considérant les engagements de la municipalité depuis plusieurs années en matière de développement durable,  
Vu l'article 2212-2 du code général des collectivités territoriales relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sûreté et la salubrité publique et notamment l'alinéa relatif à l'éclairage,  
Vu la loi n°2010-788 du 12/07/2010 portant engagement national pour l'environnement dite loi Grenelle 2 notamment l'article 173 qui modifie le code de l'environnement en créant les articles L583-1 à L583-5 sur la prévention des nuisances lumineuses,  
Monsieur le Maire propose de mettre en place des plages horaires de l'extinction automatique de l'éclairage public de la manière suivante : 23H00 à 5H00 l'hiver et 24H00 à 5H00 l'été. L'extinction de l'éclairage public s'appliquera toute l'année.  
**Cette délibération restera à finaliser après avis de la SDEE sur la faisabilité de ce projet et après consultation auprès de la population.**

- **Plan de financement et approbation des travaux de rénovation de l'éclairage public : Approuvé à l'unanimité avec 19 voix sur 19.**
  
- **Vente d'un terrain à Laurent PLAGNES à la Brousse :**  
Suite à la décision de l'ancien conseil portant sur le déclassement d'un « cabestou » situé sur le domaine public en vue de sa vente, le conseil municipal **approuve** cette dernière pour un montant de 10 € le m<sup>2</sup>, tous frais étant à la charge de l'acquéreur, **à l'unanimité avec 18 voix pour et 1 voix contre.**
  
- **Modification du budget :**  
Délibération technique portant sur des corrections mineures du budget principal sans en modifier le montant global. En effet certaines écritures comptables avaient été prévues sur des lignes budgétaires et doivent finalement être passées sur d'autres (il s'agit de modifications de nomenclature et non de nature de dépenses.) Il convient donc de transférer les fonds prévus d'une ligne budgétaire à l'autre.  
**Approuvé à l'unanimité avec 19 voix sur 19.**
  
- **Rémunération des heures du dimanche :**  
Jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2020, les heures du dimanche et des jours fériés étaient payées en heures supplémentaires, soit un brut de 22 € de l'heure. Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2020, elles ne sont plus majorées que d'un montant de 0,74 € de l'heure (minimum légal). Par conséquent, **le conseil se prononce à l'unanimité avec 19 voix sur 19 pour réinstaurer un paiement de l'heure de dimanche sur un taux de 200%.** Un rattrapage, pour le personnel concerné, sera bien entendu fait sur les heures travaillées le dimanche et jours fériés sur cette période.
  
- **Problèmes de pression d'eau au quartier de Plaisance :** Suite aux problèmes de réglage de pression de l'eau dans le circuit d'eau potable desservant, notamment, le quartier de Plaisance en son point bas, certaines habitations ont subi des dégâts sur les équipements sensibles aux variations de pression. Pour pallier le problème et éviter que d'autres dégâts adviennent à l'avenir, le conseil a décidé de verser 70 €, par habitation, sur présentation d'une facture d'achat d'un régulateur de pression.

### **3 - Débats pouvant donner lieu à délibérations :**

- **Tarifs exceptionnels des loyers camping à l'année :**  
Suite à la fermeture obligatoire du camping consécutive à la crise sanitaire de ce printemps, il a été décidé qu'un geste commercial à hauteur d'un trimestre de loyer serait fait aux résidents permanents. **Une délibération dans ce sens sera prise lors du prochain conseil municipal d'octobre.**
  
- **Garderie des petites vacances :** Un groupe de travail, composé d'élus et de parents, va se pencher sur l'optimisation de la mise en place d'une garderie durant les petites vacances. Le tarif mis en place sera identique à celui appliqué durant les grandes vacances. Un règlement intérieur sera établi.

### **4 - Informations, débats et questions diverses :**

- **Points travaux/voirie**

Fuite à Felgerolles : Reprise du chantier début octobre par l'entreprise AB Travaux pour essais de pression sur les conduites AEP posées.

Vidange du réservoir de Masméjean avec raccordement de la nouvelle conduite.

Reprise du bicouche dans le village de Felgerolles.

Vidange, désinfection, rinçage du réservoir PEHD.

Reprise de la piste d'accès coupe d'eau, portails, finitions suivant préconisations du PNC.

Eboulement sur la route du Clap : intervention de JF PANTEL que nous remercions Le Masmin : suite aux dernières intempéries, la buse s'est bouchée et l'eau a provoqué un effondrement partiel de la route (passage en catastrophe naturelle)

- **Compte-rendu des réunions sur la fibre, plan de relance, PNC, PLU et Urbanisme, maison du Mont Lozère, Trait d'union, PPN, SICTOM, bassin versant du haut Tarn et gestion du risque crue.**

**Fibre** : Suite à la réunion avec Monsieur PAUZIES, un grand nombre de foyers est équipé de la prise et a la possibilité de se connecter sur l'application <https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre-optique> afin de connaître l'éligibilité et de contacter éventuellement Orange pour la mise en service.

**Plan de relance** : 100 milliards ont été débloqués par le gouvernement sur le territoire national pour 2021. Des projets orientés sur l'emploi ou des logements seront prioritaires. La Préfecture se chargera de faire un premier tri sur les dossiers avant de les transférer à Bercy, d'où l'importance d'être très réactifs.

**PNC** : Monsieur le Maire intègre le Conseil d'Administration et a été élu président de la commission architecture, urbanisme et patrimoine.

**PLU et urbanisme** : Une réunion s'est tenue le 17 septembre dernier en présence du cabinet CABORNEAU, qui est en charge de ce dossier, en vue d'ajuster le projet de règlement et de faire évoluer, si nécessaire, les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation). Les doléances de chaque administré ont été traitées en respectant une certaine cohérence après une analyse affinée du territoire. Les terrains communaux seront recensés. Le zonage sera finalisé et acté d'ici deux mois et fera l'objet d'une enquête publique.

**Maison du Mont Lozère** : 13% des charges (ascenseur + salle) seront affectés à la mairie.

**Trait d'Union** : Camille LECAT a été nommé président du conseil d'administration. Il est à noter un manque de représentativité notamment dans le sud Lozère.

**PPN** : Une réunion s'est tenue avec la chargée de mission du Pole Pleine Nature pour une première approche. Un prestataire a retravaillé tout le réseau avant validation.

**SICTOM** : 3 vice-présidents ont été nommés ; 1 sur Florac, 1 sur Bédoues et Gilles MERCIER sur le Pont de Montvert Sud Lozère

**Bassin versant haut Tarn et gestion du risque crue** : une réunion s'est déroulée en septembre afin d'échanger sur l'emplacement de la balise permettant de contrôler les hauteurs de crues, en tenant compte des différentes contraintes environnementales.

- **Point camping**

Le petit sanitaire est en cours de réfection.

Les bacs « poreux » ont été changés.

Philippe ROURE a été sollicité pour la réparation urgente des bornes électriques.

Le thermostat de la chaudière est de nouveau en panne pour un coût de 1000 € : voir si possibilité de la changer en fonction du devis.

Le reste des travaux se fera après la fermeture du camping en étroite collaboration avec les résidents permanents.

- **Point sur la signalétique centre bourg**

Une réunion est à programmer très rapidement pour mettre à jour et affiner la commande passée par l'ancienne mandature. Prévenir l'entreprise.

- **Cours d'atelier d'arts plastiques**

Madame VARIN a sollicité une aide de la mairie. Le conseil municipal se prononcera lors du prochain conseil en octobre.

- **Point sur les courriers des administrés :**

Madame CROS ALLIER pour divers travaux concernant l'évacuation des eaux pluviales.

Monsieur BARON (béal qui alimente la fontaine du village).

Paul CHAPELLE (place handicapée).

Tous ces courriers sont en cours de traitement.

- **Point sur le parc locatif et les monuments municipaux :**

Sur les 11 logements municipaux, 10 nécessitent une réfection

Le foyer logement est à réhabiliter.

Mairies : M. BONNET serait intéressé par le RDC de la mairie de Saint Maurice pour stocker du matériel. Le grenier ouest de la mairie du Pont doit être réhabilité en salle d'archives

Le temple de Saint Maurice nécessite une réparation urgente.

Le centre de secours est en attente de travaux depuis deux ans.

- **Point sur les manifestations culturelles et sportives :**

Suite aux restrictions émises par la préfecture et le gouvernement, il est actuellement très difficile, voire impossible de programmer des événements culturels et sportifs.

La fête de l'abeille noire a été annulée.

- **Point sur la facturation d'eau :**

55,10 % des compteurs ont été communiqués sur le village du Pont de Montvert, 70% sur Saint Maurice et 75% sur Fraissinet. Une relance par courrier sera faite aux retardataires.

- **Réunion publique du 17 octobre 2020 :**

Suite aux restrictions sanitaires, la réunion publique est reportée à une date ultérieure

- **Organisation du déneigement**

Un recensement des interventions de l'ADMR doit être communiqué dans les meilleurs délais afin d'élaborer un planning de déneigement sur la commune et de prioriser les secteurs d'intervention. Il est nécessaire de nommer 2 responsables pour superviser le déneigement. Une réunion est programmée le 12 octobre avec les élus.

- **Point sur la bibliothèque**

Le conseil municipal s'est prononcé en faveur de l'accueil des enfants et des élèves.

Refus de changer le Sanibroyeur qui n'est pratiquement pas utilisé (1 000 €).  
Possibilité d'utiliser les toilettes de la mairie.  
Mettre en place du savon au lieu du gel hydroalcoolique.

- **Installation d'un kinésithérapeute à la maison de santé**

Le kinésithérapeute sera présent 2 jours pleins à l'ancienne poste et fera du domicile le restant de la semaine.

3 devis ont été demandés pour l'installation de 3 chauffages.

- **Questions diverses**

Rénovation de la maison de santé : Contacter l'architecte pour retour des plans finalisés. Prévoir le déménagement provisoire des soignants et des locataires du 1<sup>er</sup> étage.

Transports à la demande : Une aide conséquente est attribuée par la Région  
FPIC : (fonds de péréquation) : il s'agit de la répartition de fonds versés par l'état à la COM/COM. Toutes les communes doivent valider cette répartition pour que ces fonds soient versés.

**Fin du conseil à 0H20**

**Prochain conseil municipal le 10 novembre à 20H00 au foyer logement**

**En raison des mesures sanitaires, ce conseil se tiendra à huis clos.**